

Pour la municipalité :

Maëlle Bouglet, Denis Hercule, Robert Orusco (Elus référents au conseil de quartier du Coteau)

Jean Paul Notte (Chargé de mission prévention / Sécurité),

Vera De Sousa (Chargé de mission participation citoyenne),

Invités

Samuel Besnard (adjoint au maire en charge du développement urbain...)

Dominique Lanoë (adjoint au maire en charge de la vie scolaire...)

Deniz Boy (Représentant de la Société du Grand Paris (SGP))

Pour les habitants : 40 participants au moins ; 45 inscrits

Préambule :

Pour notre première réunion en Visio en date du 27 Janvier, vous avez été nombreux à participer à ce premier Conseil de Quartier.

Merci pour cette présence et bienvenue à tous les nouveaux arrivants sur le quartier du Coteau

L'ordre du jour a été rythmé par de nombreux sujets :

- Présentation des élus référents et de l'équipe d'animation
- Travaux du Grand Paris avec la participation de Monsieur Deniz Boy (Représentant de la SGP)
- Fonctionnement du Conseil de quartier et explication du passage de Comité en Conseil de quartier
- Circulation sur le Coteau et projets à tenir
- Boîte à idées
- Retour des élus sur les différentes interrogations des habitants
- Informations Covid et Journée de la terre à Cachan

Présentation des élus référents :

La nouvelle municipalité a intégré au sein de son organisation des adjoints de quartier induisant ainsi une nouvelle dénomination du Comité en Conseil de Quartier.

L'intervention de Maëlle Bouglet (adjointe de quartier) a porté sur les missions et les objectifs :

Ils sont le relais des habitants

Ils aideront à porter les réflexions sur les améliorations et les projets des quartiers : (ex : Le centre-ville en voie piétonne 1 fois par mois accompagné d'animations diverses, ...), la co-construction de la nouvelle charte des conseils de quartiers, relais des habitants auprès de la Municipalité et les services concernés

Travaux du Grand Paris avec la participation de Monsieur Deniz Boy

Nombre d'habitants ont fait remonter aux animateurs du Conseil de Quartier, les difficultés auxquelles ils doivent faire face et les questions sans réponse de la part de la Société du Grand Paris en relation avec les nuisances physiques et désordres matériels liées aux travaux de la future ligne 15 du métro du Grand Paris Express à proximité de leurs habitations.

Deux types de désordres ont été explicitement identifiés :

- Nuisances liées au quotidien de chantier : Bruits, vibrations, soufflerie, Secousses, Passage de camions....
- Désordre matériel : Fissures, glissement

Certains habitants ont pris la parole pour exposer leurs griefs.

Intervention de Monsieur Deniz Boy :

Le format de la réunion ne permet pas le traitement des cas particuliers

Accepte le besoin de présence, d'accompagnement et d'informations et reconnaît qu'elle doit cette proximité avec les riverains concernés

Le nouveau tableau de prévision du chantier est prévu pour le printemps 2022 (à savoir que le Grand Paris sera fonctionnel pour 2025)

Conclusion :

1. **Nuisances quotidiennes dues à l'activité du chantier :**
 - La S.G.P soucieuse d'entretenir de bonnes relations avec la ville, a pris un engagement pour un minima de nuisance
 - Certaines nuisances dont le bruit sont indemnisables à condition de les démontrer individuellement (il faut alors se rapprocher de la SGP à cet effet. Pour le bruit en particulier, cette dernière peut communiquer des informations sur une possibilité d'indemnisation et son montant le cas échéant).
 - Bruits liés aux passages des camions : Non indemnisables
 - Pour toutes nuisances (dont le bruit) : si désaccord avec la SGP sur l'indemnisation (rejet de la demande ou indemnités estimée insuffisante), alors deux solutions : 1° saisir le médiateur de la SGP, à savoir : M. Michel THENAULT(par email : mediateursgp@societedugrandparis.fr, par courrier postal : Michel Thénault, médiateur auprès de la Société du Grand Paris, 2-4 mail de la Petite Espagne, 93200 Saint-Denis, ou en ligne via formulaire disponible ici : <https://www.societedugrandparis.fr/info/saisine-du-mediateur-116>), ou opter pour la voie contentieuse. Ce médiateur indépendant a été nommé pour recevoir les doléances des riverains sur le chantier °°et à l'instar d'une expertise, évalue un processus d'indemnisation avec une validité rétro – active le cas échéant
2. **Désordre lié au bâti :**
 - Rien ne peut s'enclencher du point de vue du maître de l'ouvrage (la SGP en l'occurrence), sans une saisine préalable de l'assureur du propriétaire (c'est la procédure impérative). Donc nécessité d'une saisine d'assurance, en priorité, et ne pas hésiter au moindre doute à enclencher ce processus auprès de son assureur (Motif : la SGP n'a pas la faculté d'enclencher, par elle-même, cette procédure)
 - Cette saisine suit le parcours assurantiel : Contact S.G.P./ Expertise
 - Des retards sont souvent constatés dans le traitement des dossiers mais le parcours cité permet de faire accélérer l'avancement des dossiers



Exemple de désordre sur une habitation Cf. [Le Parisien du 29 01 2021](#)

Proposition

- **Réunion d'arpentage** sera proposée par la SGP à la ville dans un délai court et la date sera communiquée ultérieurement via le Conseil de Quartier ou la Mairie. Elle consistera en un **Parcours sur le quartier** avec la SGP, un élu et les habitants intéressés et concernés. Seul un constat extérieur pourra avoir lieu en raison de la situation sanitaire actuelle qui ne permet pas de pénétrer dans les espaces privés.

Questions diverses abordées :

Visites de fin de travaux :

Le suivi des travaux est examiné à la loupe par un service spécifique de la S.G.P. La mairie reste attentive à toutes les problématiques soulevées par les habitants au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Erwann N'Guyen est chargé par la ville du recensement des habitants subissant des nuisances

Réfection du Jardin Panoramique sur l'emprise du chantier de la SGP : Prévus pour 2025. Une concertation avec les habitants est prévue sur les aménagements à créer, notamment pour ce qui est de la réintégration de l'ouvrage dans le jardin.

Circulation sur le Coteau et projets à tenir

- La circulation sur le boulevard de la vanne a de nouveau été évoquée, car :
- Zone fortement accidentogène liée à un éclairage insuffisant et des haricots installés
- Circulation difficile et croisement des véhicules compliqués
- Certains haricots méritent d'être rabotés et il faut prévoir un dispositif lumineux pour que ces haricots soient visibles la nuit

Un accident a eu lieu le vendredi 22 janvier vers 22 heures. En cause, d'abord la vitesse excessive du véhicule et puis les fameux haricots pas très visibles la nuit!



Une commission « Mobilité sur le Coteau » sera organisée prochainement

Le conseil de Quartier tiendra informé les habitants par Mail et Blog et souhaite à ce titre une participation massive

Boîte à idées

Le Conseil de Quartier se dote d'une boîte à idées pour recueillir les propositions, remarques, situations problématiques relatives au quartier du Coteau. Elle sera dans un premier temps, localisée sur le blog du conseil de quartier.

Avis à tous les habitants de la garnir de propositions, de remarques, d'activités thématiques

Merci à tous pour cette participation qui ne peut qu'enrichir notre quartier et le rendre plus conviviale.

Informations COVID

Les centres de vaccination pour les habitants de Cachan sont situés à ce jour sur les communes de l'Haÿ les Roses et Arcueil

1^{ère} phase : + 75 ans : vaccination prioritaire

2^{ème} phase : + 65 ans :

Cachan reste candidat pour un centre de vaccination. En l'état la ville organise les déplacements vers les centres de vaccinations sur demande des habitants seniors ayant un rendez-vous.

Retour des élus sur les différentes interrogations des habitants

Sécurité sur la montée aux vignes

La municipalité prend le sujet très au sérieux et a fait intervenir à plusieurs reprises la police.

Un dispositif est à l'étude pour une solution pérenne et pour la tranquillité de tous.

Parcours sportif : les services techniques sont informés quant aux incivilités constatées devant les habitations

Frelons asiatiques : il est important de faire intervenir les services de la mairie. A défaut elle ne peut en aucun cas prendre en charge une intervention à titre privé.

La Journée de la Terre à Cachan aura lieu du 6 au 22 avril.

Les habitants et structures de la ville sont invités à se mobiliser artistiquement ou sous toute autre mode d'expression pour répondre à la question « qu'est-ce que tu aurais envie de faire, toi, pour fêter la Terre ? »

Contact : jdlt.cachan@gmail.com

Ecole du Coteau : le projet d'extension de l'école du Coteau est pour l'instant suspendu.

L'ensemble des travaux dans les écoles fait partie du plan Pluri-annuel d'investissement qui va faire l'objet d'un débat budgétaire prochainement.

Des travaux dans les écoles vont toutefois avoir lieu : installation des ilots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols

A l'école du Coteau la démolition prévue des habitations jouxtant cette dernière rue Audat aura bien lieu pour une mise en place d'une aire d'entrée/sortie piéton sur cette rue, outre d'un aménagement semblable à celui de la Rue des 2 frères

Le présent compte rendu est disponible sur le site de la mairie et sur le blog du conseil de quartier dans la rubrique « Présentation des réunions ».

Merci de faire circuler le compte rendu auprès de vos voisins.

Rendez-vous donc sur le **Blog de votre comité de quartier** : www.cdq-coteau-cachan.fr

Pour contacter le conseil de quartier, **par courrier** : 17 rue des Vignes 94230 Cachan

Par email : coqcot@gmail.com



Faites-nous part de vos remarques, de vos suggestions et joignez une ou deux photos pour illustrer votre propos.

Nom :

Prénom :

Email :

Suggestions :

.....

Annexe en réponse de la mairie sur les questions des Habitant.e.s du Coteau

CONSEIL DE QUARTIER COTEAU DU 27 JANVIER 2021

QUESTIONS DES HABITANT.E.S

Vitesse sentier des Frettes

Le bout de sentier, qui commence au n° 57 bis me semble-t-il, est étroit avec peu de visibilité, plat, sans trottoir, et est particulièrement dangereux pour ses habitants, piétons et animaux aussi. Il faudrait trouver une solution qui permette de faire ralentir ces « délinquants de la route » (Habitante sentier des Frettes)

Cette zone de circulation est déjà limitée à 30km/h. Cette vigilance a été remontée au service de la Police Municipale pour renforcer le respect des limitations de vitesse.

Accès piéton impasse de Garennes

L'accès piéton au nouvel escalier des vignes par l'impasse des Garennes est fermé par un portail alors qu'il permettrait d'avoir un raccourci pour accéder au centre-ville plus facilement.

Une partie de l'impasse est une voie privée. En concertation avec les habitant.e.s de cette voie privée, il a été demandé de sécuriser cet accès pour empêcher les usagers d'emprunter cet accès. Le portail reste donc fermé à clé.

Circulation entre le jardin des Hautes-Bruyères et le jardin Panoramique

Avez-vous des nouvelles concernant une possible passerelle permettant d'accéder au Jardins des Hautes-Bruyères depuis la Jardin panoramique ?

Il s'agit d'un projet envisagé il y a quelque temps par le territoire (ex-CAVB) pour permettre le passage de piétons au-dessus de l'autoroute (12 voies). Ce projet n'est pas situé sur la Commune de Cachan et pourrait être supplanté par l'aménagement du passage sous les voies autoroutes (dit voie des sables). Là encore, ce n'est pas situé à Cachan, la Ville n'est pas pilote sur cet aménagement.

Problématique de trafic de drogue Montées aux Vignes

Des habitants de la rue Etienne Dolet signalent que des individus procèdent à des trafic de drogue en haut de la montée aux Vignes et que des reste de consommation (cuillères, bouteilles) sont retrouvées dans les jardins aux alentours. Il semble urgent que la mairie se saisisse de ce problème, si ce n'est pas déjà fait, en lien avec les structures de sécurité, de prévention et éducatives spécialisées dans la vente et consommation de drogues.

Pierre Yves Robin, élu en charge de la prévention, médiation et sécurité en été informé. La police nationale a été alertée sur ces incidents et a inclu dans ses tournées cet emplacement. Une intervention a déjà été effectuée en pleine nuit avec un mégaphone pour la plus grande joie des riverains... D'autres mesures sont à l'étude de la part de l'équipe prévention et sécurité. L'équipe de la propreté urbaine a été prévenue concernant les zones de déchets dans les jardins aux alentours et fera des interventions spécifiques. En complément de ces actions de sécurité sur le terrain, un programme de prévention aux addictions (tabac, écran, drogues) en partenariat avec le MCATMS (Maison commune des addictions, des troubles mentaux et de la santé) va être lancé au sein du collège Victor Hugo. https://www.respadd.org/adherent/respadd_94-14/

Ecole du Coteau

Des informations concernant les projets de travaux de l'école ?

Dominique Lanoé, élu en charge de la Vie scolaire, des activités périscolaires et de l'alimentation durable, présent lors du conseil de quartier a présenté les grandes lignes du projet : rénovation et extension des cours scolaires, végétalisation des cours et nouveaux aménagements aux abords de l'école pour favoriser la circulation des enfants et des familles. Ces travaux sont conditionnés à la démolition de parcelles avoisinantes (pavillons), du préau et des sanitaires extérieurs aux bâtiments principaux. Ces démolitions sont prévues pour l'été 2021 et la suite des travaux se prolongera jusqu'en 2022 (calendrier en cours).

Des temps de présentations et d'échanges seront programmés avec les riverains et les familles prochainement.

Place des arbres en ville

Je constate la disparition régulière des arbres au profit d'immeubles de plus en plus nombreux. Quand ils sont remplacés, il s'agit d'arbustes jeunes et encore chétifs qui mettront plusieurs années à absorber le CO2 et fournir l'ombre et la fraîcheur nécessaires en prévision des canicules à venir. La ville pourrait-elle systématiquement obliger les promoteurs à "boiser" leurs projets de manière conséquente ? De même chez les particuliers, des arbres sont régulièrement abattus et non remplacés. La municipalité devrait mener une action pour inciter les habitants de maisons à planter des arbres (fruitiers) dans leurs jardins (quitte à leur fournir, on peut trouver un budget pour ça aussi, non ?). La verdure fait partie de ce qui m'a incitée – comme beaucoup d'autres – à m'installer à Cachan, il faut conserver ce côté "champêtre" primordial pour la qualité de vie.

La [« charte construire durablement à Cachan »](#) favorise la continuité et la protection du végétal dans les nouvelles constructions.

Depuis 2019, plusieurs plantations d'arbres fruitiers ont été menées par le Service Espaces Verts comme par exemple des fruitiers sur la Coulée B rue du Loing (pommier, cognassier, noisetier, poirier), plantation de 2 pommiers et d'un cerisier à l'école du coteau, plantation d'un mirabellier de Nancy et de 40 petits fruitiers (framboisier et muriers) aux vignes.

Des projets sont engagés pour 2021 comme la plantation de 4 arbres fruitiers rue des Hautes Bruyères, de 3 arbres fruitiers et le remplacement d'un cerisier à fleurs au jardin panoramique. Des études sont également menées sur la possibilité de verger urbain sur de nouveaux sites.

Une Charte des Arbres est en cours et intégrera cette réflexion.

Boulevard de la Vanne

La hauteur des oreillettes est bien trop haute, et je ne comprends pas pourquoi ils ne sont pas de la même hauteur que ceux qui ont été faits en premier. Il y a eu de nombreux automobilistes qui se sont fait surprendre et ont éclaté leurs pneus ! Certains même en roulant doucement ! Nous avons fait de nombreuses réunions sur le stationnement et M. Najman avait fait un gros travail. Qu'en est-il advenu ?

La hauteur des oreillettes est volontairement haute afin de maintenir un ralentissement constant de la part des véhicules. Cela avait été présenté lors des réunions de stationnement dans le quartier. Une commission mobilité va être relancée par le conseil de quartier et la participation d'habitant.e.s volontaires et des élu.e.s.

Intervention frelons asiatiques

Un habitant a fait appel à une société pour intervenir sur un nid de frelons identifié dans son jardin et souhaite être remboursée par la mairie de cette intervention.

L'agent municipal formé pour intervenir sur ce type de problématiques était en congés lors de la demande de l'intervention (août 2020). La destruction des nids de frelons asiatiques est à la charge de la mairie si le nid est dans l'espace public. Si le nid est situé dans le domaine privé, il est à la charge des propriétaires. L'agent municipal peut être amené à agir auprès des habitants si il est disponible et en fonction également de la taille du nid. Ce n'est pas une obligation, c'est un service que la mairie propose quand cela est possible. La mairie ne peut pas prendre en charge les factures pour des interventions de professionnels sur le domaine privé.

Montées aux vignes

La maison en haut de la montée aux vignes (13 sentier des Garennes), je crois récemment achetée par la ville, quelle destinée aura-t-elle ?

Des réflexions sont en cours mais pour le moment pas de projet arrêté.

Fontaine Couverte

Une demande de rampe au niveau de la Fontaine Couverte est restée sans suite alors que la demande date de plus de 4 ans.

Les services techniques en sont informés. Une analyse budgétaire a montré que le coût de cet aménagement est très élevé, ce qui n'a pas permis de donner suite pour le moment.